



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 44066

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inégalités qui existent entre les services de soins infirmiers à domicile et ceux des infirmiers libéraux en ce qui concerne la prise en charge des maladies de longue durée comme le cancer ou la maladie d'Alzheimer. Ces derniers se voient en effet refuser l'autorisation de créer des unités polyvalentes de soins réservées aux services des infirmiers à domicile, alors que les compétences sont les mêmes entre les deux statuts. Il lui demande quelles sont ses intentions face à cette inégalité de traitement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44066

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 2009, page 2253

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)